



Marque *Esprit parc national - Port-Cros* Appel à candidatures 2023

La période de candidature est ouverte du 1er décembre 2022 au 28 février 2023.

Depuis 2015, les 11 Parcs nationaux français déploient une marque collective intitulée *Esprit parc national*. Elle vise à soutenir les activités économiques agricoles et touristiques s'inscrivant dans le respect et la valorisation des patrimoines du territoire. Déclinée à l'échelle locale, la marque *Esprit parc national - Port-Cros* représente aujourd'hui 100 produits et services dans 10 catégories différentes et partage la confiance de 45 structures partenaires.

Le Parc national de Port-Cros lance un nouvel appel à candidature auprès des professionnels ancrés sur le territoire et souhaitant s'engager sur des valeurs communes autour du développement durable, de l'écotourisme, de l'artisanat et de l'agroécologie.

De part ses produits ou services, chaque prestataire marqué est invité à participer à la préservation ou à promouvoir les patrimoines naturels, culturels et paysagers, ce qui encourage le développement d'un tourisme durable sur le territoire et amène à construire un partenariat entre le Parc national et les acteurs locaux.

Pourquoi adhérer à la marque ?

L'adhésion contractuelle à la marque vous permet :

- d'intégrer un réseau d'acteurs où l'engagement, la vitalité, le partage, le respect et l'authenticité sont les 5 valeurs phares.
- de bénéficier d'une visibilité accrue de votre activité sur le territoire et au-delà, grâce aux actions de communication et de promotion locales et nationales.
- de disposer d'une page dédiée à vos produits sur le site internet de la marque : <http://www.espritparcnational.com/>, également relayée sur la vitrine visiteur du Parc national de Port-Cros : <https://destination.portcros-parcnational.fr/>
- de vous démarquer auprès d'un public se tournant vers un tourisme écoresponsable.

Vous disposez également d'un accompagnement dans le déploiement de la marque (étiquettes, affiches, outils d'accueil), de temps d'échanges et de travail collectifs, de partage des connaissances sur les actions du Parc national et d'un accès au programme de formation.

Quels sont les principes de la marque ?

Les produits marqués font l'objet de contrats de partenariat d'une durée de 5 ans.

La marque est cadrée par deux règlements communs aux Parcs nationaux français :

- Un règlement d'usage générique (RUG) qui précise l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux qui y sont associés.
- Des règlements d'usage catégoriels (RUC) qui précisent, pour chaque catégorie de produit ou de service, les critères techniques conditionnant le droit d'utiliser la marque.

[Cliquez ici](#) pour prendre connaissance ou télécharger chacun des règlements.

Quels produits et services sont concernés par la marque ?

A ce jour, 11 catégories sont éligibles pour le Parc national de Port-Cros :

- Artisanat
- Fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles, cultivés ou issus de cueillette
- Produits agricoles transformés
- Hébergement
- Restauration
- Visites de sites
- Visite en bateau à propulsion hybride ou électrique ou en bateau patrimonial
- Sorties de découverte des milieux naturels sous-marins en plongée
- Sorties de découvertes des patrimoines naturels et culturels
- Sorties de découverte et d'observation des mammifères marins et de la faune marine
- Séjours de découverte à forfait

Périmètre géographique concerné

Seuls les produits ou services proposés en cœur de parc ou sur des communes ayant adhéré à la Charte du Parc national de Port-Cros sont éligibles à la marque. [Cliquez ici](#) pour visualiser le périmètre de l'aire d'adhésion et du cœur de parc.

Comment candidater et obtenir la marque ?

- *Etape 1* : L'entreprise intéressée par la démarche prend contact avec le Parc national pour exprimer son souhait de candidater à la marque *Esprit parc national - Port-Cros*.
- *Etape 2* : Un échange entre le Parc national et l'entreprise permet de déterminer l'éligibilité des produits ou services concernés et d'orienter la demande vers la catégorie de candidature adaptée.
- *Etape 3* : Le candidat dépose le dossier de candidature complet auprès des services du Parc national de Port-Cros en version dématérialisée.
- *Etape 4* : Le Parc national instruit le dossier de candidature et en cas d'éligibilité, programme la visite d'audit.
- *Etape 5* : En cas de rapport d'audit favorable, un contrat de partenariat d'une durée de 5 ans entre le Parc national et l'entreprise formalise le marquage *Esprit parc national - Port-Cros*. En cas de rapport d'audit défavorable, le Parc national et le candidat étudieront les possibilités d'évolutions du ou des produit(s) ou service(s) proposé(s) en vue d'une adhésion future.

Engagement financier pour bénéficiaire de la marque

Dans le cadre du contrat de partenariat, le bénéficiaire s'engage à régler une redevance annuelle dont le montant est établi selon le mode de calcul suivant :

<i>Chiffre d'affaire hors taxes</i>	<i>Montant de la redevance annuelle*</i>
0 € à 149 999 € HT	50 €
150 000 € à 299 999 € HT	100 €
300 000 € à 999 999 € HT	200 €
Supérieur à 1 000 000 € HT	400 €

La redevance est une contribution des professionnels aux actions de promotion qui seront mises en œuvre. Elle reflète également un engagement des professionnels aux côtés des investissements humains et financiers effectués par le Parc national.

**La première année du contrat sera gratuite et le contrat deviendra caduc au 31 décembre de la cinquième année suivant la date de signature du contrat.*

NB : Chaque candidat peut proposer plusieurs produits ou services dans un même contrat, à condition qu'il s'agisse de la même catégorie (RUC).

Demande et dépôt du dossier de candidature

La demande et le dépôt du dossier de candidature à la marque *Esprit parc national - Port-Cros* se fait via l'adresse mail : ecotourisme@portcros-parcnational.fr

Contacts et renseignements

Jean-Marc PRIEUR - Chargé de mission tourisme durable, marque *Esprit parc national Port-Cros*

Mail : jean-marc.prieur@portcros-parcnational.fr - Tél : 07 64 46 37 86

Léo SEIGNOUR - Apprenti tourisme durable

Mail : leo.seignour@portcros-parcnational.fr - Tél : 07 63 39 97 74

Les 5 valeurs de la marque *Esprit parc national* :

Engagement > la marque reflète la vocation des parcs nationaux et l'implication d'entrepreneurs dans le projet de territoire.

Authenticité > la valorisation de traditions, de savoir-faire et de patrimoines locaux.

Respect > de la nature, du patrimoine culturel, des acteurs locaux et des populations.

Partage > entre le Parc national et les entrepreneurs, et la transmission vers le grand public.

Vitalité > un état d'esprit positif, porteur de dynamisme et d'ouverture.

